

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Gers

**VILLE DE PLAISANCE DU GERS**

**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance ordinaire du 10 décembre 2009**

L'an deux mille neuf, le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Régis SOUBABERE, Maire.

Etaient présents : Mr SOUBABERE. Mme MUSSET. Mme COSTES. MM. PAGES. DE LAVENERE. DE WOLF. Mmes DUCOURNAU. BERTRAND. LASNAVERES. PION. JACOMIN. MM. LADEVEZE. RICHELLE.

Excusés : Mr LAVEDAN (pouvoir à Mr SOUBABERE). Mr K'DELANT (pouvoir à Mme LASNAVERES).

Secrétaire de séance : Mme BERTRAND

Date de la convocation : 30 novembre 2009  
Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

Date d'affichage : 30 novembre 2009  
Nombre de Conseillers en exercice :

15  
Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2009 a été adopté à l'unanimité.

**1. FINANCES**

**1.1 Subventions séjours scolaires – Collège Pasteur**

Le Collège de Plaisance a transmis plusieurs demandes d'octroi d'une allocation vacances solidaires dans le cadre d'un séjour au ski. Une somme de 50 euros par famille, soit 350 euros, sera attribuée, sous réserve de la participation effective des enfants concernés au séjour.

**1.2 Mise à disposition de locaux au Conseil Général – Collège Pasteur**

La convention de mise à disposition de locaux au Collège, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, et par année civile (au lieu de l'année scolaire) est renouvelée sur la base d'un tarif de 6 € l'heure.

**1.3 Cession d'un tracteur**

Le tracteur communal d'occasion Massey Ferguson 140 sera cédé à la SARL MCP pour la somme de 1000 euros nets.

**1.4 Demande de garantie – SA Gasconne d'HLM – extension du foyer des personnes âgées**

La garantie solidaire de la commune est accordée à hauteur de 10 % à la SA HLM sur un emprunt de 271 789 €, sur une durée de 10 ans.

### **1.5 Admissions en non valeur**

Le Conseil a décidé d'admettre en non valeur des sommes impayées au titre de loyers et factures d'eau, pour un montant total de 3 597.80 €.

### **1.6 Régime indemnitaire 2010**

A la suite de la réunion de la Commission du Personnel le 24 novembre dernier, les taux fixés au titre de l'année 2009 sont maintenus. 3 agents ayant été employés en contrats aidés et en contrats à durée déterminée seront nommés sur des emplois permanents à temps incomplets.

### **1.7 Nouvelle consignation – expropriation immobilière**

La consignation déposée auprès de l'étude notariale est restituée à la commune en raison du refus d'accord d'un indivisaire. Cette somme sera reconsignée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

### **1.8 Décisions modificatives**

Le Conseil a approuvé les décisions modificatives pour la commune et les budgets annexes, avec la prise en compte de recettes imprévues et l'ajustement des dépenses par virement entre articles et chapitres.

## **2. ADMINISTRATION GENERALE**

### **2.1 Mise à disposition de locaux à l'association Plaisance Canoë Kayak et subvention**

A la suite de la création de cette association sportive la maison située derrière les arènes, d'une surface de 86.50 m<sup>2</sup>, est mise à disposition de l'association, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Par ailleurs, cette association recevra pour son démarrage une subvention de 420 euros.

### **2.2 Mise à disposition de locaux – mini terrain de football**

Le projet doit recueillir l'assentiment des parties concernées (club de football, communauté de communes, conseil général pour le collège) et sera soumis lors d'une prochaine séance.

### **2.3 Baptême voie Marcel BAZILE**

Sur demande de la section FNACA, et après accord de celle-ci, sera baptisée « allée Marcel Bazile » la voie située entre le terrain d'honneur du rugby et le terrain d'entraînement.

### **2.4 Rapport Service des Eaux 2008**

Le Conseil a pris connaissance et approuvé le rapport de fonctionnement du service des eaux au titre de l'année 2008.

### **2.5 Rétrocession d'une concession à l'ancien cimetière**

Le Conseil a accepté la rétrocession d'une concession qui sera affectée à un nouveau propriétaire.

### **2.6 Noms des cimetières**

Afin de faciliter l'identification des cimetières, notamment pour les personnes étrangères à la commune, le nouveau cimetière sera dénommé cimetière Saint Nicolas et l'ancien cimetière, cimetière Sainte Quitterie.

## **2.7 Désignation de suppléants – groupe de travail PLU**

MM. K'DELANT et RICHELLE avaient été désignés comme membres du groupe de travail Plan Local d'Urbanisme. En cas d'indisponibilité, ils seront remplacés par MM. LAVEDAN et DE WOLF.

## **2.8 Plan communal d'accessibilité**

Une Commission constituée de façon informelle en 2007 avait abordé les principaux points du diagnostic à réaliser dans le cadre du plan communal d'accessibilité.

En effet, la création de cette commission est obligatoire dans les communes de plus de 5000 habitants et dans les EPCI regroupant 5000 habitants. Le Conseil municipal a décidé de confier la mission d'étude à la D.D.E.A. du Gers.

## **2.9 Etudes de propagation d'une onde polluante par traçage sur les rivières Baise et Arros**

Après avoir connaissance du dossier, le Conseil refuse de participer au financement de cette étude, dans la mesure où aucun prélèvement n'est effectué dans l'Arros depuis une vingtaine d'années. (une somme de 3 446.90 € était demandée).

## **2.10 Transferts au Service des Eaux**

Diverses opérations ont été autorisées dans le cadre des transferts :

- dette
- terrains : celui sur lequel est implantée l'actuelle station de traitement de l'eau restera la propriété de la commune quand les installations nouvelles deviendront opérationnelles. Le château d'eau des Contes et le réseau sont transférés en totalité, pour la valeur figurant à l'actif
- état de l'actif : certains biens réformés ou n'existant plus seront sortis de l'état de l'actif.
- un adjoint administratif de 2<sup>o</sup> classe sera transféré pour 17 h 30 sur 35 h au SIAEP de Riscle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, ainsi qu'un adjoint technique principal, qui sera transféré à temps complet.

Le maire est autorisé à signer tous les documents relatifs aux procédures de transfert.

Par ailleurs, dans l'attente de décisions ultérieures du futur comité syndical, ont été désignés comme délégués

- titulaire : Mr SOUBABERE
- suppléant : Mr LAVEDAN.

## **3. TRAVAUX**

### **3.1 Salle polyvalente – demandes de subventions – contrat de maîtrise d'œuvre**

A l'issue de plusieurs réunions de la Commission Travaux avec Mr MALE, architecte, et en vue du dépôt des dossiers de demandes de subvention (DGAD, DGE, Région, autres...), le conseil municipal a approuvé l'avant projet sommaire d'un montant de 1 040 000 € HT, sous réserve de l'obtention des financements.

Le contrat de maîtrise d'œuvre à passer avec l'Atelier d'Architecture Bernard MALE, et son équipe est approuvé. Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs pour solliciter les financements les plus élevés possibles.

### **3.2 Maîtrise d'œuvre – étude préliminaire lotissement de la Plaine**

A la suite de la réunion de la commission du 25 septembre dernier, l'offre du Cabinet XMGE à Fleurance est acceptée pour un montant de 10 046.40 € TTC.

### **3.3 Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire**

- défense de la commune dans le cadre d'un référé émanant du préfet contre la délivrance d'une autorisation d'urbanisme.
- attribution de logements à la Résidence des Marrigues
- acceptation de remboursements d'assurances
- acceptation d'un règlement de 85 559.60 € dans le cadre d'un versement partiel pour la réfection de la place du 11 novembre.

## **4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **4.1 Informations**

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée des financements obtenus pour la réalisation du mini terrain de football.
- le Conseil a pris connaissance d'un dossier établi par la Manufacture d'Orgues, concernant la mise en valeur des volets.
- le Conseil a été informé de la position de refus des représentants de la D.D.E.A. concernant la prise en compte des résultats d'une étude confiée à la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne par rapport aux données figurant sur la carte informative, relative au risque inondation et à la protection des secteurs du camping et de la Riberotte.

### **4.2 Mission CACG – étude pour le lac – rapport définitif**

Le Conseil a approuvé l'étude du projet d'aménagement de la base de loisirs établi par la Compagnie des Coteaux de Gascogne, d'un montant de 240 350 HT, sous réserve de l'obtention des financements. Des demandes de subventions seront déposées notamment auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et du FEADER via le Pays du Val d'Adour.

### **4.3 Désignation d'un correspondant intempéries**

ERDF propose de désigner un correspondant qui pourra jouer un rôle d'interface entre la commune et les services d'ERDF. Ont été désignés Mr Régis SOUBABERE en qualité de titulaire et Mme Jacqueline JACOMIN, suppléante.

### **4.4 Désignation d'un élu référent – label Bien vieillir ensemble**

Sur proposition du bureau municipal, Mr K'DELANT est désigné en qualité de titulaire, et Mme BERTRAND sera suppléante.

La séance est levée à 21 h 40.

Le Maire,

Régis SOUBABERE